

Département de la Loire

## COMMUNE DE CREMEAUX

---

**Nombre de membres**

**en exercice** : 15

**Présents** : 13

**Votants** : 14

**Séance du jeudi 06 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le six juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 30 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur PONCET Didier.

**Sont présents** : Didier PONCET, Thierry CLEMENCON, Laurent BRUEL, Laurent LOIZZO, Sandra GARRIVIER, Elodie BOURG, Simon CONSTANS, Suzanne MANISSOLLE, Irène MICHON, Stéphane PRAS, André SANGLE, Patricia SESSEGOLO, Georges TRAVARD

**Représentés** : Jean-Christophe DUBOST par Georges TRAVARD

**Excusés** : Aurélien MAILLET FEUGERE

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Elodie BOURG

---

Rappel de l'ordre du jour :

- . approbation du PV du Conseil Municipal du jeudi 8 juin 2023
- . point sur la pharmacie
- . projet Mairie
- . projet Lotissement
- . séance de travail et questions diverses

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 8 juin 2023.

Objet: maintenance système de chauffage - société Lépine (DE\_2023\_053)

M. le Maire rappelle que la société Lépine assure l'entretien de nos équipements communaux en matière de système de chauffage (halle de sports, église, chauffage vestiaire foot).

Un devis pour la maintenance annuelle a été établi à 1 990, 56 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de confier de nouveau la maintenance des équipements à la société Lépine et autorise M. le Maire à signer le contrat de maintenance avec cette société.

Objet: TRANSPORT FERROVIAIRE. MOTION POUR UN FINANCEMENT PRIORITAIRE DU RENOUVELLEMENT ET DE LA MODERNISATION DES "PETITES LIGNES" FERROVIAIRES EN AUVERGNE - RHÔNE- ALPES (DE\_2023\_054)

M. le Maire propose de prendre une motion afin de défendre les petites lignes ferroviaires qui sont importantes pour nos territoires ruraux.

Les financements pour le ferroviaire prévus par l'État sont actuellement répartis entre préfectures de régions pour la période 2023 – 2027 et les budgets et les choix d'affectation seront définitivement votés par les conseils régionaux à l'automne prochain.

Il s'agit du volet ferroviaire du Contrat de Plan Etat Région (CPER).

Au vu des déclarations récentes du gouvernement qui a lancé le chantier des «RER régionaux», il semble qu'il y ait un danger de voir cette enveloppe, d'un montant limité, consacrée pour une trop grande part à ces projets, dont certains sont encore au stade de la pré-étude (comme Clermont-Ferrand, Saint-Etienne).

Par ce vœu, il est proposé de demander solennellement que la modernisation du réseau ferroviaire dit «de desserte fine des territoires» en Auvergne (la majorité des lignes), en Rhône-Alpes (Neussargues – St Chély d'Apcher, Veynes - Grenoble) et les réouvertures de certains tronçons essentiels (comme Thiers – Boën, Oyonnax – Saint Claude ou Volvic - Le Mont-Dore) constituent une priorité budgétaire au même titre que l'installation des nouveaux réseaux express autour des métropoles ou des autres lignes.

En effet, notre territoire ne se réduit pas à ses métropoles et il faut penser aux habitants des zones rurales qui sont fortement pénalisés par l'absence d'offre ferroviaire fiable et cohérente.

Les «RER régionaux» vont utiliser exclusivement les lignes existantes du réseau ferré.

Pour une bonne harmonie, la coexistence des trains de proximité et des trains reliant les grandes cités doit se faire dans les meilleures conditions. L'offre aux citoyens doit être complémentaire : un cadencement élevé des trains en zone périphérique des métropoles et une fréquence moindre mais régulière et sûre vers les autres étoiles ferroviaires ainsi que les territoires ruraux. Nous demandons également que la Région Auvergne - Rhône - Alpes devienne désormais l'initiatrice, comme ses voisines, des décisions de réouvertures ou de maintien des axes ferroviaires indispensables à nos territoires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la motion ci-dessus.

Cette motion sera adressée au Préfet et au Président du Conseil régional.

Objet: Mise à disposition de l'application informatique REMOCRA pour la gestion de la défense extérieure contre l'incendie. Convention avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de la Loire (DE 2023 057)

M. le Maire expose que la défense extérieure contre l'incendie a pour vocation d'assurer en permanence l'alimentation en eau nécessaire aux sapeurs-pompiers en cas d'incendie. Un arrêté municipal adopté en 2019 liste les Points d'Eau et Incendie identifiés sur la commune.

Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de la Loire au regard de ses missions de lutte contre l'incendie, doit en temps réel, être en mesure de connaître précisément l'implantation, les caractéristiques hydrauliques et l'état de disponibilité des différents Points d'Eau Incendie (PEI) mis à sa disposition sur notre commune, ceci afin d'assurer au mieux leur maintien en condition opérationnelle.

Dans ce contexte, le SDIS administre une application informatique dénommée REMOCRA, recensant l'ensemble des PEI publics et privés du département de la Loire.

Cette application permet des échanges d'informations entre les différents acteurs de la Défense Extérieure Contre l'incendie (DECI), dont la commune de CREMEAUX fait partie. Elle sera mise à disposition de la collectivité gracieusement par le SDIS. Elle est en lien direct avec le système informatique d'alerte du SDIS de la Loire, qui est aussi un outil d'aide à la décision. Ainsi, suivant les informations renseignées par les parties dans l'application, le système signale aux sapeurs-pompiers intervenants, quasiment en temps réel, les PEI opérationnels les plus proches de l'adresse de l'intervention.

De plus, le SDIS estime nécessaire de programmer une formation sur la plateforme internet de 2h destinée aux utilisateurs (secrétariat de Mairie). Il propose également une formation «gestion de crise» de 4h (plutôt destinée aux élus)

Afin de permettre au SDIS le suivi des différents PEI (Points d'Eau Incendie) conjointement avec la commune, une convention doit donc être établie. Cette convention permet de définir l'encadrement juridique relatif aux modalités d'accès de notre commune, à l'application REMOCRA pour une durée fixée à cinq ans (elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée notifiée trois mois avant l'échéance).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire et mandate M. le Maire afin de signer cette convention.

Objet: Adressage - numérotation (DE 2023 055)

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 17 avril 2022 pour la numérotation des voies communales. Il indique qu'il y a lieu de rajouter des numéros suite à des oublis, à des constructions, à des immeubles comportant plusieurs entrées... La commune décide de procéder à de nouvelles numérotations de voies déterminées comme suit :

Réf cadastrale	Numéro	Adresse
E 422	142	Chemin des Sagnons
E 422	83	Place de la Chapelle
AB 411	22	Impasse du château
AB 411	29	Rue de la Tour
E 508p	127	Chemin des Mivières

Après avoir délibéré, le conseil municipal, entérine les numéros et voies ci-dessus énoncés.

. Pharmacie:

. le point a été fait suite au rassemblement du 26 juin. Le bilan est positif, de nombreuses personnes se sont déplacées.

Il est décidé de poser les banderoles le long du terrain des sœurs.

. le porte-parole du gouvernement Mr Olivier VERANT s'est engagé publiquement à la réouverture de la pharmacie. Affaire à suivre.

Projet mairie :

M. le Maire fait le point sur les différents retours des organismes.

Concernant la DETR, le sous-préfet ne peut pas confirmer la subvention par un écrit (nous devrions percevoir au minimum 20 %). La Région, idem, ne peut confirmer par écrit le montant alloué de 70 000 euros.

M. le Maire propose de revoir le projet à la baisse. (le projet initial est coûteux car prévoit un toit terrasse en zinc très cher en entretien) ; il est posé la question « pourquoi ne pas refaire la cure ? » car à terme le bistrot de Julie va fermer (la question d'un café associatif se posera peut-être à ce moment-là)

. il pourrait être envisagé de partir sur une rénovation de l'existant plutôt que démolition-reconstruction (il pourrait y avoir ainsi des aides fonds verts, si elles sont toujours d'actualité). Des conseillers font observer qu'en partant sur une rénovation, il y aura toujours des problèmes d'accès de voirie, alors qu'avec la démolition-reconstruction (démolition pas très coûteuse de 40 000 euros), l'aménagement des voiries, du parvis, est prévu dans le projet.

. Les architectes qui ont suivi le projet (opus architecture) ne semblent pas prêts à revoir un dossier à la baisse ; pour eux, il s'agit simplement de réduire le nombre de mètres carrés du projet.

Aussi M. le Maire propose de consulter deux autres cabinets d'architecte en leur demandant de revoir le projet à la baisse, pour atteindre un montant d'environ 600 000 euros. (notamment le cabinet Buchet de St Germain Laval)

Au vu de toutes ces informations, le conseil décide de consulter deux architectes afin de revoir à la baisse le projet mairie.

### Projet lotissement

Le géomètre (cabinet Padel) a été contacté afin de constituer le permis d'aménager ; le conseil mandate le Maire afin de déposer ce dossier de permis d'aménager.

### QUESTIONS DIVERSES

Boucle locale d'énergie : M. le Maire informe le conseil qu'un certain nombre d'habitants de la commune (notamment des agriculteurs, et quelques particuliers) vont être destinataire d'un courrier émanant de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé. Cela fait suite à la pré-rencontre en communauté de communes de la société Albedo Energie qui développe des projets d'autoconsommation collective. Le principe est simple, il s'agit de mettre en corrélation des producteurs d'énergie disposant de toitures importantes utilisées en photovoltaïque avec des consommateurs. Ceci permet aux uns d'autoconsommer leurs productions et de la vendre le surplus à un meilleur tarif et aux autres d'acheter de l'électricité produite localement moins chère. Les conseillers municipaux échangent sur ce thème. Des conseillers estiment qu'il s'agit d'une démarche commerciale et demandent à M. le Maire de ne pas co-signer le courrier de la CCPU, afin de ne pas soutenir cette démarche commerciale.

. barnum : le nouveau barnum pourra être loué au tarif actuel.

Recensement : Mme Desvigne sera agent coordonnateur ; il faudra recruter deux autres personnes pour le recensement de la population qui se déroulera du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024.

Délégués liste électorale : Georges Travard et Suzanne Manissolle restent délégués pour la période 2024 – 2026.

Abonnement presse : le conseil valide l'abonnement à la presse quotidienne (10 euros par mois pour un code unique d'accès)

Micro- crèche : une réunion de l'ensemble des acteurs du projet (CCUPU, PMI, CAF... bébés et compagnies) sera fixée entre le 6 et le 13 septembre.

Tonseuse auto-portée : le comparatif est fait entre deux devis. Les établissements crozet 3 800 euros sont moins chers que les Ets Cedre Motoculture 9000 euros. Le conseil valide le devis des Ets Crozet.

Devis piscine : le conseil valide le devis de la société Kéolis, pour le transport des élèves pour les cours de piscine. (12 séances entre le 11 septembre et le 20 octobre, les mardi et vendredi après-midi. Coût 3300 euros ttc (275 euros x 12 séances)

. vente AST : la vente du terrain par la commune à AST a été signée le 3 juillet.

. visite du préfet : il sera en visite sur la commune lundi 10 juillet (déplacement à l'ESAT puis visite de la maison des services à St Just en Chevalet)

. l'inspectrice d'académie Mme Sophie LEFEBVRE-SAGNARD sera reçue par le maire le 11 juillet

. dates prochains conseils : 7 septembre, 12 octobre, 9 novembre, 21 décembre

. commission sociale : une réunion s'est tenue le 29 juin. M. Bernard Dubost délégué extérieur au conseil ne souhaite pas faire partie de la commission.

. minipelle : une minipelle devra être louée pour divers travaux (reverdots..) des comparatifs seront effectués.

. cabane des chasseurs : il est envisagé de pouvoir installer un chenil à la cabane de la chasse. Cela permettrait, lorsque des chiens sont trouvés abandonnés, de les laisser en transit, pour pouvoir contrôler s'ils sont pucés, et retrouver éventuellement leurs propriétaires avant de contacter si c'est nécessaire la SPA à laquelle on adhère, pour mise en fourrière.

. président de la chasse : le nouveau président est Jean Baptiste Palabost

. fleurissement : le jury départemental est passé visiter la commune le 5 juillet.

. les travaux d'enfouissement de la ligne « Maugaray – Les Mivières » sont en cours

. canons effaroucheurs : suite à l'installation de canons effaroucheurs pour éloigner les oiseaux des cultures agricoles, et à des plaintes reçues en mairie pour les nuisances sonores occasionnées, le maire a questionné les services de la sous-préfecture afin de se faire confirmer la législation dans ce domaine (arrêté départemental ?)

. verger : le taillage est prévu pour octobre novembre

. projet fresque : le conseil valide le devis pour le projet fresque